



NOTE :
 DESSIN FOURNI À TITRE D'EXEMPLE. LA FORME ET
 LA DISPOSITION DES ÉLÉMENTS PEUVENT DIFFÉRER
 ET VARIERONT SELON L'ESPACE DISPONIBLE.



JARDINS COMMUNAUTAIRES

Les jardins communautaires représentent des espaces dédiés aux résidents pour la pratique de l'agriculture urbaine. Ils sont situés à proximité des secteurs résidentiels denses et/ou des secteurs communautaires.

OBJECTIFS

- Privilégier un contact direct avec la nature;
- Former des espaces de socialisation pour développer l'identité collective;
- Favoriser l'agriculture urbaine et la pratique du jardinage.

CRITÈRES

- pour minimiser les actes de vols ou de vandalisme, les jardins communautaires devraient être aménagés dans des lieux éclairés et visibles de la rue;
- prévoir l'intégration des jardins communautaires dans les parcs lorsque l'espace est disponible;
- la localisation des jardins communautaires devra considérer la proximité d'un chalet de parc afin de bénéficier et partager les services publics tels toilettes, prise d'eau, espace d'entreposage pour les outils, etc. Sinon, prévoir l'implantation de prises d'eau et d'un cabanon pour entreposer les matériaux et outils de jardinage;
- les aires de jardins communautaires sont clôturées avec une clôture transparente qui se fond dans le paysage environnant, d'une hauteur de 1,5 mètre minimum, dont les accès sont verrouillables. Privilégier les clôtures de type Oméga de couleur noire ou équivalent;
- prévoir une barrière grillagée verrouillable et un accès pour les véhicules, 3 mètres de largeur minimums.
- la taille d'un jardin communautaire varie selon l'espace disponible;
- la dimension d'un lot de jardinage est de 4,8m x 8,0m et est subdivisé en 4 parcelles individuelles de 2m x 4m qui inclut les allées secondaires (à titre indicatif);
- la largeur des allées principales est établie à 1,5m pour permettre un accès universel et les allées secondaires fixées à 0,6m;
- les jardins communautaires doivent prévoir des cases de jardinage surélevées pour les personnes à mobilité réduite;
- l'aménagement des jardins communautaires doit intégrer une zone réservée aux bacs de compostage publics, dont les dimensions minimales sont de 5m long x 2m large;
- prévoir du mobilier extérieur (tables à pique-nique et bancs de parc) à proximité pour permettre la détente et la socialisation.

JARDINS COMMUNAUTAIRES